Nuisances aériennes

Le survol de la ville

L'Isle-Adam n’est pas situé sous un couloir aérien mais sous la zone dite de dispersion.

Notre commune est survolée lorsque les vents amènent à l’utilisation de la configuration Est (40% du temps en moyenne sur l'année).

Celle-ci génère un flux de trafic à destination de Roissy pour des appareils en provenance du Nord/Est ou du Sud/Est de la France.

Le volume des survols constatés au-dessus de L'Isle-Adam sur une journée de vent d'Est est de l’ordre de 100 appareils, la part nocturne (22h-6h) représentant 10% de ce total.

La nuit, les appareils les plus bruyants sont interdits d'évolution tant à l'atterrissage qu'au décollage.

Les procédures d’atterrissage et de décollage

La réglementation ne prévoit pas, pour les procédures d'atterrissage ou de décollage et les manœuvres qui s'y rattachent, d'altitude minimum.

Néanmoins, à l'atterrissage la prise du système d'atterrissage aux instruments impose dans l'axe de piste une altitude de 900 mètres pour la piste Nord et 1200 mètres pour la piste Sud.

L'altitude constatée à l'atterrissage au-dessus de la commune de L'Isle-Adam est de 2000 mètres en moyenne. 65% du trafic se situe au-dessus de 2000 mètres.

30% se situe entre 1000 et 2000 mètres (jet + hélices), 5% entre 600 et 1000 mètres (hélices). L'ensemble du trafic est à destination de Roissy.

L'altitude moyenne de survol sur la base d'une journée chargée (parmi les dix journées les plus chargées de l'année) se situe à 1800 mètres. Le minimum constaté est de 850 mètres, le maximum de 2600 mètres.

Cette altitude est fonction :

- des taux de pente de montée des avions,
- des destinations la piste Nord (piste 1) ou la piste Sud (piste 4)
- des différences de prise d'ILS (système d'atterrissage automatique) entre ces pistes (piste 4, 4000 pieds – piste 1, 3000 pieds).

Résultats des mesures de bruit effectuées en 2006

A la demande de Monsieur le Député-Maire, une campagne de mesure de l'exposition au bruit de l'aéroport Paris Charles de Gaulle a été effectuée à L'Isle-Adam du 1er mars au 1er juin 2006.

Les résultats communiqués par le service acoustique d'Aéroport de Paris en mars 2007 démontrent que "Les décollages face à l’Ouest et les atterrissages face à l’Est n’ont pas d’influence significative sur le niveau de bruit ambiant mesuré de la commune de L’Isle Adam."

La municipalité de l'Isle-Adam suit avec la plus grande vigilance les décisions du gouvernement et continue à alerter les pouvoirs publics de toute dégradation de la situation.

Infos pratiques

Pour améliorer l'environnement, la Maison de l'Environnement et du Développement durable de l'aéroport de Paris-Orly met à la disposition des riverains et alentours un numéro vert.

Ce numéro permet d'accéder à une information quotidienne, de déposer un message ou de demander d'être mis en contact avec un correspondant.

Documents
Conclusions sur les mesures de bruit
Annexe sur les mesures de bruit
Liens utiles
En savoir plus sur les nuisances
Contact

Numéro vert : 0 805 712 712